



Changement de contrat pour non atteinte d'objectif

Par **HoverX**, le **08/11/2011** à **21:18**

Bonjour,

Je suis technico-commercial depuis environ 16 mois dans la société X. Mon responsable direct m'a convoqué dernièrement pour un entretien de bilan. malgré ma progression et la réalité de mon investissement dans mon travail qu'il semble reconnaître, il me met au pied du mur en ce qui concerne mes résultats. En effet, j'ai fait environ la moitié de ce qui avait été défini au départ sur mon contrat.

De son côté l'affaire semble entendue et non négociable: Soit je m'accroche à mon poste et il me faudra très vite atteindre les objectifs (Ce que je ne pense pas pouvoir réaliser à moyen terme), soit j'accepte une rétrogradation sur un poste, avec baisse de salaire conséquente, suppression du véhicule de fonction, le tout dans le cadre d'un nouveau contrat.

Sur la période d'un an considérée, j'ai dû m'intégrer à cette société, me former à ses méthodes (produits techniques non standards), le tout dans un cadre assez rigide que je me suis efforcé de respecter. Il a fallu aussi quelques mois après mon arrivée absorber l'arrivée du nouvel ERP dont je suis un des utilisateurs principaux et reconnu.

Malgré la réalité des chiffres, je ne m'attendais pas à un résultat aussi brutal.

Ne souhaitant pas quitter la société X, je recherche des conseils afin de mener au mieux la négociation et éviter un comportement abusif de mon employeur.

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **23:11**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de négocier les nouvelles conditions de travail au mieux sachant que l'employeur ne peut pas vous imposer de telles modifications essentielles et que cela requiert donc votre accord...